

Les représentants. Les représentants, les distributeurs et les agents français se montrent souvent méfiants à l'égard des fournisseurs canadiens et mal renseignés sur leur compte. La politique nord-américaine d'imposer de gros contingents sur les ventes de la première année et de fixer des délais de paiement de 30 jours n'intéresse pas les Français. En effet, ces derniers ont l'habitude d'analyser le marché sans hâte et de payer avec encore moins d'empressement (90 et 120 jours sont des délais courants).

Des lois compliquées régissent les rapports juridiques entre les directeurs et les représentants, les vendeurs et les agents. La résiliation d'un contrat est complexe et coûteuse. Avant de signer toute entente avec un représentant ou un agent commercial, vous aurez avantage à bien vous renseigner auprès d'un avocat français ou de la division des services commerciaux à l'ambassade. Le mieux est encore de mettre votre représentant à l'essai pendant la première année.

Suivi. Dès votre retour au Canada, envoyez une lettre de remerciement à toutes les personnes que vous avez rencontrées pour affaires; confirmez les ententes intervenues ou qui ont fait l'objet d'une discussion lors de rencontres (les Français sont plus sensibles que la plupart des Européens à l'absence de suivi), et envoyez au délégué commercial des copies des lettres pertinentes (ententes intervenues avec l'agent, problèmes qui pourraient être résolus au moyen d'un appel local).

Sociétés de service canadiennes. La Banque Royale du Canada, la Banque de Commerce Canadienne Impériale et la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque de Nouvelle-Écosse sont représentées en France.

Parmi les autres sociétés de service canadiennes ayant des bureaux à Paris notons plusieurs cabinets d'avocats, des courtiers, des compagnies d'assurances, une agence publicitaire, deux ingénieurs-conseils, une compagnie de location d'ordinateurs, une autre de temps d'ordinateur et de services informatiques, et des sociétés de transport dont Air Canada, CN, CP et Wardair.

Règlements du pays

Étiquetage. Le mode d'emploi et la garantie doivent être rédigés en français et les mesures exprimées en unités métriques. Des exigences particulières en matière